

REFORME DES RETRAITES

Consulté sur la réforme des retraites par le ministre du Travail, le président de l'UPA Pierre Martin a rappelé les grands principes défendus par l'UPA sur cette question.

D'abord, **la réforme doit permettre de pérenniser notre système de retraite par répartition** dans un contexte de progression constante de l'espérance de vie et de dégradation des comptes de l'assurance vieillesse.

L'UPA qui défend un haut niveau de retraite pour l'ensemble des Français, rejette la perspective d'une réduction du niveau des pensions.

De même, l'UPA s'oppose à un alourdissement des cotisations qui nuirait directement aux entreprises de main d'œuvre et donc à l'emploi. Au contraire, **la problématique du financement des retraites repose avec acuité la question d'une vaste réforme du mode de financement de la protection sociale**, celle que l'UPA revendique depuis plusieurs années afin de moins pénaliser le travail.

Dès lors, **il convient de poursuivre la réforme initiée en 2003 en privilégiant un allongement progressif et raisonnable de la durée de cotisation.**

Par ailleurs, contrairement aux engagements pris par les partenaires sociaux en 2005 (accord du 13 octobre 2005), de nombreuses grandes entreprises continuent d'anticiper la fin de carrière de leurs salariés. Il en résulte que la France se caractérise encore par le plus faible taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans en Europe.

Alors que l'activité des seniors est au contraire primordiale dans l'artisanat et les petites entreprises, **l'UPA invite le Gouvernement et les partenaires sociaux à faire de l'amélioration du taux d'emploi des seniors une véritable priorité de la réforme des retraites.**

-UPA-

53, rue Ampère – 75017 Paris - Tél. : 01.47.63.31.31 - Fax : 01.47.63.31.10 - Mel : upa@upa.fr

Contact presse :

Jean-Côme Delerue – Tél : 01.47.63.31.31 – 06.77.64.40.78